Commune de 5310 EGHEZEE

Annexe X
(Dossier n° 10025291)

ENQUETE PUBLIQUE

ETABLISSEMENTS CONTENANT DES INSTALLATIONS OU ACTIVITES CLASSEES EN VERTU DU DECRET DU 11 MARS 1999 RELATIF AU PERMIS D'ENVIRONNEMENT

Concerne la demande de la société Ether Energy S.A., ayant son siège à 75008 Paris (France), Place Rio de Janeiro n°2, en vue d'obtenir un permis unique pour la construction et l'exploitation d'un parc de batteries sur un terrain sis à 5310 LEUZE, rue des Bolettes, s/n° et cadastré division 11, section C, n°s 156C, 196A et 197A.

Le dossier peut être consulté à l'administration communale à partir du 12 novembre 2026.

Date d'affichage de la demande	Date d'ouverture de l'enquête	Lieu, date et heure de clôture d'enquête	Les observations écrites peuvent être adressées à
6 novembre 2026	12 novembre 2026	Administration communale d'Eghezée Route de Gembloux, n°43 5310 EGHEZEE Le 26 novembre 2026, à 10h00	Collège communal d'Eghezée Route de Gembloux, n°43 5310 EGHEZEE environnement@eghezee.be

Le bourgmestre porte à la connaissance de la population qu'une enquête publique est ouverte, relative à la demande susmentionnée. Le dossier peut être consulté à partir de la date d'ouverture jusqu'à la date de clôture de l'enquête, chaque jour ouvrable pendant les heures de service, et le samedi matin de 10h00 à 12h00.

La personne souhaitant consulter le dossier doit prendre rendez-vous à l'avance auprès du Service Environnement, au 081/810.144 ou par mail (environnement@eghezee.be).
Tout intéressé peut formuler ses observations écrites ou orales auprès de l'administration communale dans le délai mentionné ci-dessus, jusqu'à la clôture de l'enquête.

Les réclamations et observations verbales sont recueillies sur rendez-vous par le service environnement ou, à défaut, par l'agent communal délégué à cet effet.

Tout intéressé peut obtenir des explications techniques sur le projet auprès

- du demandeur : Ether S.A., 1040 Bruxelles, Cours Saint-Michel n°30A, téléphone au 0489/84.09.36.
- du service environnement : Mme WILLEMS, Route de Gembloux, n° 43 à 5310 EGHEZEE, téléphone au 081/81.01.44.
- du fonctionnaire technique : M. Guiseppe MONACHINO, Avenue Reine Astrid, n° 39 à 5000 NAMUR, téléphone au 081/71.53.50.
- du fonctionnaire délégué : M. Edouard LIBOTTE, Place Léopold n° 3 à 5000 NAMUR, téléphone au 081/24.61.55.

L'autorité compétente pour prendre la décision sur la demande faisant l'objet de la présente enquête publique est le collège communal de la commune d'Eghezée.

Fait à Eghezée, le 3 novembre 2026.

La Directrice générale,

A. BLAISE

Administration Communale D'EGHEZEE - Namur -

Le bourgmestre,

R. DELHAISE

GW

27 OCT. 2026

Date :
Nos références : 10025291/EPI.mbr (à rappeler dans toute correspondance)

Collège communal de et à Eghezée
c/o Administration communale
Route de Gembloux 43
5310 EGHEZEE

RECOMMANDÉ AVEC ACCUSÉ DE RÉCEPTION

Objet : Demande de permis unique
Demande complète et recevable. Communication aux communes (sur territoire).

Résumé de la demande :	
de	- Ether Energy Développement SA Place Rio de Janeiro 2 à
pour le projet	- implanter et exploiter un parc de batteries - dont le n° de dossier est **10025291** - de classe 2
pour l'établissement	- Ether Energy Développement - Parc de batteries de Leuze Rue des Bolettes à 5310 EGHEZEE - dont le n° public est **10111039**

Mesdames, Messieurs les Membres du Collège communal,

La demande de permis unique définie en objet est jugée **complète et recevable**.

Quels sont les premiers éléments d'analyse de la demande ?

Lors de l'analyse relative au caractère complet et recevable de la demande, il a été procédé à l'examen des incidences probables du projet sur l'environnement.

Au vu du descriptif des activités, dépôts et installations et des mesures prévues dans le projet, il ressort que les incidences environnementales y relatives ne doivent pas être considérées comme ayant un impact notable pour les motifs suivants :

Considérant que la demande vise la mise en place d'un parc de batteries à proximité d'un poste de transformation d'Elia;

Considérant qu'à l'examen de la demande, les nuisances les plus significatives portent sur le risque de pollution du sol, le bruit et la gestion des risques d'incendie;

Considérant qu'en ce qui concerne les autres compartiments de l'environnement, le projet engendre des nuisances pouvant être qualifiées de nulles ou mineures ;

Considérant qu'il n'y a pas lieu de craindre d'effets cumulatifs avec des projets voisins de même nature ;

Considérant que le dossier de demande permet d'appréhender de manière adéquate et suffisante ces divers impacts ;

Le projet ne doit donc pas être soumis à évaluation complète des incidences et une étude d'incidences sur l'environnement n'est pas nécessaire.

Quelle est la suite de la procédure ?

Le collège communal de la Commune d'Eghezée est l'autorité compétente pour statuer sur cette demande.

Les délais de la procédure sont ceux des établissements de classe 2.

L'enquête publique – d'une durée de 15 jours – sera réalisée sur le territoire de :

Commune :	Commune d'Eghezée
Raison :	Commune de dépôt

Les instances suivantes sont consultées pour avis :

Instance :	SPW ARNE - DRCB - DDR - Cellule GISER
Raison :	**Zone(s) :** Axe de ruissellement Lidaxe, Ruissellement - Aléa élevé

Instance :	SPW ARNE - DRCB - Direction du Développement rural - Wavre
Raison :	Avis obligatoire. **Zone(s) :** Zone d'affectation : Agricole (Art. D.II.36. et R.II.36-1 à R.II.36-12.)

Instance :	SPW ARNE - Direction de Namur du Département de la Nature et des Forêts
Raison :	Demande de consultation lors de la phase de complétude

Instance :	ELIA - Elia Transmission Belgium
Raison :	Connexion directe avec le réseau électrique. Avis technique + Avis relatif au caractère nécessaire du projet au regard de l'équilibrage du réseau.

Instance :	Province de Namur - Service Technique
Raison :	**Zone(s) :** Situation de l'établissement partiellement dans une zone d'aléa d'inondation faible par débordement